

Christine Marot, secrétaire générale du syndicat FO Préfectures, est à la pointe des combats menés contre les réformes nocives pour les emplois des agents. **P. 8**



**CAMPAGNE TPE :
FO VA À LA
RENCONTRE DES
SALARIÉS DE
LA COIFFURE P. 4**

**LE PATRONAT A
FAIT ÉCHOUER LES
NÉGOCIATIONS
DE L'ASSURANCE
CHÔMAGE P. 5**

FO HEBDO
N° 3206
Du 22 au
28 juin 2016
Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

La liberté de négocier et de manifester face à l'autoritarisme

ÉVÉNEMENT P. 2-3

VOTATION

Des milliers de bulletins remplissent les urnes installées dans la rue, les entreprises et les administrations.

MANIFESTATION

Une interdiction de manifester poserait un problème à la démocratie.

LIBERTÉS SYNDICALES

Selon l'OIT, le niveau de négociation ne peut être imposé par le gouvernement.

Le droit de manifester

ses opinions date de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 (manifestation contre la loi Travail – place de la Bastille – 5 avril 2016).



© F. BLANC



« Ces violences nous desservent »

Extraits de l'interview de Jean-Claude Mailly à *Libération* du jeudi 16 juin 2016

En guise d'éditorial par Jean-Claude Mailly

Libération : Selon Manuel Valls, la responsabilité des organisations syndicales se pose face aux violences des « casseurs ». Que lui répondez-vous ?

Jean-Claude Mailly : J'ai trouvé la parole du Premier ministre vio-

lente. Il a un côté pyromane. Au lieu d'avoir une attitude responsable, il refuse de dialoguer et explique que c'est de la faute des services d'ordre des syndicats s'il y a de la violence. Et ce, alors que nous avons dénoncé, comme à

chaque fois, ces débordements. Par ailleurs, je n'ai jamais condamné les forces de police qui font un boulot difficile. Au contraire, j'ai envoyé un message de soutien aux policiers. C'est donc un peu léger comme raisonnement. D'autant que les violences nous desservent : aujourd'hui, de quoi parle-t-on ? Des violences et non du projet de loi. Or, je préférerais cent fois qu'on soit sur le contenu...

De son côté, François Hollande a laissé entendre que les mani-

festations pourraient être interdites à l'avenir...

Jean-Claude Mailly : Pourquoi alors ne pas interdire les matches de l'Euro ? On a vu ce qui s'est passé à Marseille. Malgré cela, on ne va pas rendre tous les supporters responsables ? Un gouvernement dit de gauche qui pourrait interdire des manifestations à l'appel des organisations syndicales, ce serait une nouveauté... L'exécutif met de l'huile sur le

Suite page 3

Article 2

C'est le point qui revient le plus souvent lors des discussions engagées pendant les votations.

© PHOTOS F. BLANC



PARTOUT, LE 49-3 ET L'INTERDICTION ÉVENTUELLE DE MANIFESTER RELANCENT LA MOBILISATION.

Journée de votation organisée lundi 13 juin 2016 devant la mairie du 18^e arrondissement de Paris.

Les votations se transforment en forums de discussion contre la loi Travail

Pour ou contre le retrait de la loi Travail? Dans la rue, dans les UD, dans les entreprises et les administrations, les votations se succèdent. Au centre des préoccupations, l'article 2 mais également les salaires et l'emploi.

Direction le Gers, où les syndicats se sont répartis, samedi 18 juin, vingt-deux mairies et chefs-lieux de canton. Objectif : faire voter un maximum de personnes. De nombreuses questions fusent sur la loi Travail, notamment sur l'article 2. Beaucoup en ont entendu parler dans la presse

mais ils veulent savoir ce qu'on en pense à Force Ouvrière. L'UD a d'ores et déjà prévu de remettre les bulletins au préfet lors d'un rassemblement place de la Libération à Auch.

Urnes tous azimuts dans le Puy-de-Dôme

Dans le Puy-de-Dôme, Frédéric Bochart, le secrétaire général de

l'UD, est ravi. Le combat contre la loi Travail a donné une belle visibilité à Force Ouvrière dans le département. Les votations se multiplient depuis leur coup d'envoi, le 9 juin, place de Jaude à Clermont-Ferrand.

« Ces votations sont un excellent moyen de discuter du projet de loi et surtout d'organiser des actions », se réjouit-il. De nombreuses entreprises ont accueilli des urnes, comme chez Aubert et Duval, Auvergne aéronautique et Isoire aviation.

Chez MSD-Chibret, la section CFDT s'est désolidarisée de la ligne de sa confédération et appelle à la votation. Dans le secteur public votations également, comme au CHU de Clermont où des bureaux de vote ont été installés. Urnes dans les lycées aussi où les heures mensuelles d'information syndicale ont donné lieu à des débats sur les violences policières et l'autoritarisme du gouvernement. Dans les locaux de l'UD, chaque réunion est une occasion de voter. Comme lors de cette assemblée générale, qui, le 11 juin, a rassemblé une



cinquantaite d'assistantes maternelles.

Salaires et emploi sont au centre des préoccupations et, partout, le 49-3 et l'interdiction de manifester relancent la mobilisation.

À Paris, enfin, l'UD a sorti son grand parasol rouge les 13 et 21 juin. La première votation a eu lieu place Jules-Joffrin, en face de la mairie du 18^e. Hasard ou non? Myriam El Khomri y est élue depuis 2008. La seconde à la gare Saint-Lazare : les tracts s'y sont écoulés à la vitesse grand V, les personnes partant au travail s'attardant quand même quelques minutes avant de s'engouffrer dans le métro.

La remise des votations dans les préfetures et au gouvernement donnera lieu à des rassemblements dans toute la France le 28 juin. ▀

NADIA DJABALI

Manifester ses opinions est un droit fondamental qui date de 1789

Le Premier ministre, dans un entretien au JDD daté du 19 juin, a appelé les syndicats opposés à la loi Travail à « annuler eux-mêmes » les manifestations prévues les 23 et 28 juin et a laissé entendre qu'elles pourraient être interdites. Dans *Le Parisien* daté du 20 juin, Jean-Claude Mailly estime qu'une interdiction serait « assez incroyable » et « poserait un sacré problème de démocratie ».

Si le droit de manifester n'est pas clairement inscrit dans la Constitution de la V^e République, il figure dans la Déclaration des droits de l'homme de 1789, qui

lui sert de préambule. Ce texte stipule que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

Recours auprès du tribunal administratif

Il est aussi consacré par la Convention européenne des droits de l'homme, qui protège « la liberté de manifester ses convictions », ainsi que « la liberté de réunion », dans la limite de la sûreté publique.

La liberté de manifester est régie par le code de la sécurité intérieure. La déclaration pré-

alable en mairie (ou à la préfecture de police à Paris) au moins trois jours en amont est obligatoire.

Une manifestation peut être interdite si elle est « de nature à troubler l'ordre public ». Or, ni l'objet de la manifestation « Contester le projet de loi Travail », ni les organisateurs (deux des principales confédérations syndicales représentatives) n'entrent dans cette définition. L'interdiction peut, dès lors, légitimement être comprise comme une atteinte à la liberté de manifester cette contestation... que ne supporte plus le gouvernement!  **CLARISSE JOSSELIN**

Autoritarisme contre liberté syndicale

L'article 2 de la loi Travail, qui consacre la fin de la hiérarchie des normes ou principe de faveur, est le cœur du projet, il cristallise le « désaccord de fond », dicit le Premier ministre. Pour mémoire, le principe de faveur a été instauré en 1936, par le Front populaire, parallèlement à la reconnaissance syndicale dans l'entreprise, afin de favoriser le développement de la négociation collective tout en évitant le dumping social.

La possibilité qu'un accord d'entreprise contienne des dispositions moins favorables que celles de la branche a été progressivement facilitée, y compris en matière d'heures sup-


plémentaires, notamment depuis 2004.

Mais à la différence du projet de loi Travail qui imposerait la primauté de l'accord d'entreprise, cette possibilité relève

LA DÉTERMINATION DU NIVEAU DE NÉGOCIATION COLLECTIVE DEVRAIT DÉPENDRE DE LA VOLONTÉ DES PARTIES.

aujourd'hui de la décision des interlocuteurs sociaux. Il suffit qu'au niveau de la branche ceux-ci ne l'aient pas expressément proscrite. Jusqu'alors ils n'ont pas choisi d'en faire usage, évitant ainsi une course au moins-disant social.

Cette différence entre la loi Travail et la situation actuelle est essentielle. L'OIT elle-même oppose la liberté syndicale à l'autoritarisme social. Ainsi, en application de la convention 98,

qui établit le « principe de négociation collective libre et volontaire », elle édicte que « la détermination du niveau de négociation collective devrait dépendre essentiellement de la volonté des parties et, par conséquent, ce niveau ne devrait pas être imposé en vertu de la législation, d'une décision de l'autorité administrative ou de la jurisprudence de l'autorité administrative du travail ».  **YVES VEYRIER**

« Ces violences nous desservent »

feu. S'il y avait eu des discussions avant, on n'en serait pas là. Je ne dis pas, bien sûr, que le gouvernement est responsable des violences, mais il joue là-dessus. Il essaye de communiquer autour pour faire passer son projet.

Ces violences auraient-elles pu être évitées par les organisateurs?

Jean-Claude Mailly : Pour cette journée d'action nous avons renforcé nos services d'ordre, tant du côté de FO que de la CGT. Mais je rappelle que nous assurons le service d'ordre de la manif en tant que telle, pas de ce qui se passe à côté du défilé. Les militants du service d'ordre ont donc fait leur boulot. Par ailleurs, dans les précédentes manif, nous avons aussi eu des blessés dans nos rangs à cause des casseurs...

À qui la faute, alors?

Jean-Claude Mailly : Si le gouvernement acceptait qu'il y ait un vrai dialogue, les manifestations seraient terminées dès le lendemain!

Peut-on espérer, dans ces conditions, une sortie de crise?

Jean-Claude Mailly : J'ai fait des propositions au gouvernement sur les points les plus problématiques du texte et je considère qu'elles peuvent permettre de sortir par le haut, et pour tout le monde. Mais pour le moment, je n'ai pas eu de réponse... 

PROPOS RECUEILLIS PAR
AMANDINE CAILHOL (LIBÉRATION)

 Retrouvez l'intégralité de cette interview sur le site force-ouvriere.fr

En bref

SANTÉ**Les tarifs des médecins en négociation**

Lors des dernières réunions de négociations avec les médecins libéraux sur la convention médicale, l'Assurance maladie a fait des propositions sur leur rémunération. Parmi celles-ci, augmenter la consultation de base des généralistes de 23 à 25 euros, hiérarchiser les tarifs selon quatre types de consultation (simple, approfondie...), créer un forfait « structure » pour aider les praticiens à se dégager des tâches administratives.

ENQUÊTE**France, terre de violation des droits syndicaux ?**

Le rapport 2016 de la Confédération syndicale internationale (CSI) sur les droits dans le monde pointe une aggravation du manque de respect des libertés syndicales, avec de graves atteintes à la liberté d'expression et de réunion (+22%). Si le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord restent les pires régions pour les travailleurs, la CSI note une augmentation des violations en France depuis un an.

INTERNATIONAL**La leader du syndicat turc DISK brièvement arrêtée**

Arzu Cerkezoglu, secrétaire générale du syndicat turc DISK, a été brièvement arrêtée le 17 juin à l'aéroport d'Istanbul, avant d'être libérée. Les organisations syndicales européennes (CES, FSESP) et internationale (CSI) avaient, en apprenant la nouvelle de son arrestation, exigé sa libération immédiate. Selon la police, la responsable syndicale aurait insulté le président turc lors d'un discours le 31 août 2015.

TPE 2016 : les salariés coiffeurs méconnaissent encore leurs droits

SCRUTIN Dans le cadre de la campagne pour les élections professionnelles dans les très petites entreprises (TPE), qui se dérouleront en décembre 2016, Jean-Claude Mailly et d'autres responsables FO ont rencontré les salariés d'un salon de coiffure de Chaumont (Haute-Marne) le 24 mai.



Jean-Claude Mailly discutant avec les salariés d'un salon de coiffure à Chaumont, le 24 mai, dans le cadre de la campagne FO-TPE 2016.

« **L**a coiffure, c'est un métier de passion, je gagne 1200 euros par mois avec vingt-neuf ans d'ancienneté », explique Sophie. Sa collègue Odile, auparavant manager dans une franchise, apprécie l'ambiance familiale du salon. « Je subissais de la pression, on devait forcer la vente de produits et tout faire en 30 minutes, raconte-t-elle. Ici on prend le temps de cocooner la clientèle. » Si Sophie a déjà entendu parler des élections TPE par une cousine, Odile admet ne pas bien connaître ses droits. Elle apprend, incrédule, que son employeur doit lui fournir ses ciseaux et autres outils de travail

depuis un accord signé en 2012 à l'instigation de FO.

Un accord de salaire en 2015

Le secteur compte 100 000 salariés, dont une grande majorité dans des TPE. « Notre problème, c'est de vous contacter », leur explique Dejan Terglav, secrétaire général de la fédération de services FGTA FO. « Les syndicats, on se dit que ce n'est pas pour les petites entreprises », admet Sophie.

Pourtant, FO se bat pour améliorer les droits de tous les salariés de la branche. En 2015, elle a obtenu un accord salarial qui porte le premier niveau de la grille à 27 euros au-dessus du Smic. Elle gère aussi le fonds d'action sociale de la complémentaire santé et de la prévoyance, qui peut fournir aux salariés une aide financière exceptionnelle. ■

CLARISSE JOSSELIN

General Electric : les salariés contestent les suppressions d'emplois

À l'occasion de l'inauguration d'un centre R&D qui, selon le groupe américain, créerait 250 emplois, les salariés de General Electric (GE) protestaient le 13 juin à Paris, à l'appel de six syndicats dont FO, contre les suppressions d'emplois. « Il y a cinq PSE en cours chez GE », 800 emplois environ sont impactés, rappelle, indigné, Jean-Pierre Tellier pour FO. GE, qui a racheté le pôle énergie d'Alstom, prévoit de supprimer 6 750 emplois en Europe dont 750 en France en deux ans. Il promet néanmoins la création de 1 000 emplois en France d'ici à 2018. Cette arithmétique laisse les salariés circonspects. ■

V. F.

Voies navigables de France : la grève a payé

La direction des Voies navigables de France (VNF – 4633 agents) a dû entendre les revendications des agents, en grève du 8 au 10 juin dernier à l'appel de FO. Particulièrement suivi en Moselle, le mouvement contestait les modalités (baisse des effectifs, dégradation des conditions salariales...) du plan stratégique 2015-2020, guidé par les restrictions budgétaires. Les agents ont obtenu un cadrage du recours à l'emploi précaire ou encore un moratoire sur la réorganisation en basse saison de la gestion hydraulique sur le réseau fluvial petit gabarit. Cette réforme induisait une perte salariale allant jusqu'à 250 euros par mois. ■

V. F.

Le pouvoir d'achat des pensions augmente moins vite que celui des salaires.



Retraite : prévisions en amélioration, à quel prix ?

STATISTIQUES L'embellie sur le front des retraites est surtout due à des mesures qui pénalisent largement les salariés et les retraités.

Dans son rapport annuel rendu public le 15 juin, le Conseil d'orientation des retraites (COR) constate une amélioration des projections financières du système de retraite. Selon son scénario médian, le déficit du système de retraite (tous régimes et Fonds de solidarité vieillesse inclus) se réduirait à 0,2 % du PIB (Produit intérieur brut) à l'horizon 2020, soit environ 4 milliards d'euros, au lieu des 0,4 % prévus par le rapport de l'année dernière.

Réduction des pensions

Il faut dire que les nouvelles prévisions du COR intègrent les mesures du dernier accord sur les retraites complémentaires Agirc et Arrco d'octobre dernier, qui devrait dégager 6,1 milliards d'économies à l'horizon 2020. « Quand on parle d'économies, il s'agit en réalité de réduire les pensions, indique Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO. Cette année, c'est un

peu comme si le COR validait l'analyse qui nous a amenés en octobre à ne pas signer l'accord sur les retraites complémentaires. »

Un texte qui prévoit notamment une moindre revalorisation des pensions pendant trois ans, à un point en dessous de l'inflation, ainsi que l'augmentation du prix d'achat du point – qui fait qu'un salarié acquerra, avec un même salaire, moins de points et donc moins de droits à la retraite.

Ce sont ces deux dispositions qui, de l'aveu même du COR, entraîneront les économies les plus importantes.

Le COR observe en outre une baisse de la pension moyenne par rapport au salaire moyen jusqu'en 2060. « La retraite moyenne augmente moins vite que le salaire moyen. C'est une conséquence directe de la réforme de 1993, qui a indexé la hausse des pensions sur l'évolution des prix et non plus sur celle des salaires », explique Philippe Pihet. ■ FRANÇOISE LAMBERT

Assurance chômage : le patronat fait échouer les négociations, l'État reprend la main

INTERPRO Les employeurs refusant toute hausse des cotisations, les interlocuteurs sociaux, réunis le 16 juin au Medef, n'ont pas trouvé d'accord sur la renégociation de la convention Unédic. Les règles actuelles seront prorogées pour assurer l'indemnisation des demandeurs d'emploi après le 30 juin.

Sans réelle surprise, la renégociation de l'Assurance chômage a échoué lors de la huitième et ultime séance de discussion le 16 juin. Ce n'était pas arrivé depuis 1982. À l'issue de la rencontre, la délégation FO a pointé l'entière responsabilité du patronat dans cet échec qui met aussi en danger le paritarisme tel que le conçoit la confédération.

Dès l'ouverture, le négociateur du Medef a annoncé qu'il n'avait pas de mandat pour accepter une surtaxation des contrats courts, pourtant unanimement réclamée par les organisations syndicales. Il a aussitôt proposé à la signature un PV de désaccord.

Divisions internes au Medef

Le gouvernement reprend la main, comme le prévoit la loi dans ce cas. Avant même la fin de la réunion, la ministre du Travail

avait envoyé un communiqué de presse dans lequel elle actait l'absence d'accord, constatant que « l'attitude du patronat a conduit au blocage ». Le procédé a été jugé « assez désagréable » par Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi et chef de la délégation FO.

Le gouvernement s'est engagé à éditer dès le 17 juin un décret pour proroger l'actuelle convention, qui expire le 30 juin, afin que les demandeurs d'emploi puissent continuer à être indemnisés. « Dans l'attente d'un prochain accord », la ministre invite les interlocuteurs sociaux à reprendre les négociations à la rentrée.

« La loi Travail est un prétexte, ce sont les divisions internes au Medef qui ont fait qu'aujourd'hui il n'y a pas d'accord, a expliqué Michel Beaugas. Et ce frein-là, il ne sera pas levé à l'automne. » ■

CLARISSE JOSSELIN

ZOOM

L'accord intermittents appliqué mi-juillet

La ministre du Travail s'est engagée, dans un communiqué daté du 16 juin, à transposer « sans attendre » l'accord de branche fixant les règles d'indemnisation des intermittents du spectacle, conclu à l'unanimité de la profession fin avril. Le décret devrait être publié au *Journal officiel* d'ici à la mi-juillet. Les interlocuteurs sociaux interprofessionnels signataires de la lettre de cadrage (hors FO et CGT) avaient estimé que cet accord ne respectait pas l'enveloppe fixée. Le 15 juin, le gouvernement avait promis de compenser le manque à gagner pour l'Unédic.



Selon Éloi Laurent, « la France, paradoxalement, accorde facilement la nationalité tout en restreignant fortement l'intégration sociale ».



Mythologies économiques et mystifications politiques

DÉMYTHIFICATION Pour Éloi Laurent, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), le discours économique occupe aujourd'hui une place centrale, quelque part entre la science et le débat politique, et il convient de le remettre à sa place.

« Il n'y a pas de vérité en économie. Il n'y a que des hypothèses en amont et des choix en aval, et, entre les deux, dans le meilleur des cas, une méthode et des instruments robustes. » Dès le prologue de son dernier livre, *Nos mythologies économiques*, l'auteur avertit le lecteur et adopte une méthode qui consiste à démythifier, chiffres à l'appui, les trois discours actuellement dominants.

La mythologie néolibérale s'appuie sur des certitudes comme, par exemple, l'idée selon laquelle le marché ne peut s'épanouir que si l'État renonce à son rôle de régulateur. Or, l'auteur démontre qu'un marché est par définition un ensemble de règles et « qu'échanger des biens et des services revient à échanger

des droits et des règles », ainsi qu'on peut le voir à propos des négociations relatives au traité transatlantique. Il constate malicieusement que les promoteurs du marché « libre » ne souhaitent pas réellement la disparition de l'intervention publique mais sa réorientation en leur faveur.

La question de la répartition des richesses

Un autre lieu commun pose qu'il faut produire des richesses avant de les redistribuer. Or cela aboutit à des situations comme celle des États-Unis, où une croissance du PIB de 2 % se traduit cependant par une baisse de revenus pour 90 % de la population. Éloi Laurent propose donc d'inverser la norme

FOCUS

Austérité, services publics et protection sociale

L'assertion selon laquelle il faudrait restreindre les dépenses publiques en période de crise économique, ou encore celle qui veut que les régimes sociaux soient au bord de la faillite – une rengaine qui dure depuis tellement longtemps qu'on se demande par quel miracle ils existent encore – sont mécaniquement démontées.

Éloi Laurent, *Nos mythologies économiques*. Éditions Les liens qui libèrent, 105 pages, 12 euros.

car la répartition des richesses conditionne aussi les possibilités de développement économique.

La nouvelle idéologie de l'extrême droite utilise l'attachement des Européens à leur modèle social pour s'en prendre aux étrangers et à leurs descendants. Cette mythologie social-xénophobe ne résiste pas non plus au détecteur de mensonges auquel Éloi Laurent la soumet avec méthode et précision. Car l'immigration n'est actuellement pas plus importante qu'au début du XX^e siècle ou durant les années 1960. Chaque année, 280 000 étrangers s'installent en France, soit 0,4 % de la population, trois fois moins que le chiffre annuel des naissances; on est loin du remplacement... Quant au supposé « vrai coût » de l'immigration, il est nettement moins important que celui de la non-intégration des enfants d'immigrés, la France se distinguant des autres pays par sa capacité à accorder facilement la nationalité tout en restreignant fortement l'intégration sociale.

Enfin, la mythologie écolo-sceptique consiste à remettre en doute les constats relatifs à l'environnement afin de « retarder l'heure des choix qui a pourtant bel et bien sonné ». Les chercheurs scientifiques sont alors suspectés de s'être ligués contre le libéralisme, l'écologie est présentée comme l'ennemie de l'innovation et de l'emploi et la transition énergétique comme une affaire de riches. Les faits étant décidément têtus, Éloi Laurent s'appuie dessus pour tordre le cou à ces idées et démontre sans mal que, en France comme ailleurs, les catégories populaires sont les plus frappées par les crises écologiques. ■

DAVID ROUSSET

CE QUI CHANGE

Les examens du code de la route par un prestataire privé et dans un centre agréé par le ministère de l'Intérieur sont autorisés depuis le 13 juin. Autrefois gratuits, ils sont aujourd'hui facturés 30 euros.

Les paquets de cigarettes et de tabac à rouler dits neutres sont officiellement disponibles à la vente depuis le 20 mai. Fabricants et buralistes disposent de six mois pour écouler leurs anciens stocks.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

60%

C'est le pourcentage d'Européens qui ne peuvent plus voir la Voie lactée, selon le nouvel *Atlas de la pollution lumineuse*, publié le 10 juin dans la revue *Science Advances*. Aggravée par l'éclairage public aux ampoules LED, cette pollution affecte 88% de la surface de l'Europe.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

LE MONTANT DE LA CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE est de 7,5% sur 98,25% du salaire brut.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

CONSOMMATION

Eau, électricité et gaz : que se passe-t-il en cas d'impayés ?

Les distributeurs ne sont plus autorisés à couper l'eau dans une résidence principale en cas d'impayés, qu'elle soit occupée par un propriétaire ou par un locataire. La mesure, applicable depuis fin février 2014, est issue de la loi Brottes du 15 mars 2013 qui a interdit les coupures tout au long de l'année, sans condition de ressources. Les réductions de débit d'eau ne sont pas non plus autorisées.

Les coupures de gaz ou d'électricité, elles, ne sont interdites que pendant la « trêve hivernale », entre le 1^{er} novembre et le 31 mars. Pendant cette période, le fournisseur peut toutefois réduire la puissance de l'électricité, sauf pour les foyers bénéficiaires d'un tarif social.

L'interdiction de coupure d'eau, de gaz ou d'électricité ne veut pas dire que la dette est annulée. L'abonné devra régler sa facture

et, le cas échéant, des pénalités de retard. Le fournisseur a la possibilité d'entamer une procédure de recouvrement, qui peut aller jusqu'à la saisie de biens si l'abonné ne paye pas en dépit des relances envoyées.

D'une manière générale, les factures d'eau, d'électricité, de gaz ou de chaleur doivent être réglées avant la date limite de paiement ou dans un délai de quatorze jours après l'émission de la facture.

**1^{er} nov.
31 mars**
C'est la période pendant laquelle les coupures de gaz ou d'électricité pour impayés sont interdites.

Des aides pour les difficultés à payer

En cas de difficulté à régler ses factures, il est conseillé de prendre contact avec ses fournisseurs pour proposer un étalement de la dette. Si le fournisseur ne donne pas son accord, il vous informera que vous pouvez demander une aide au Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Des aides peuvent aussi, selon les cas, être attribuées par la Caisse d'allocations familiales ou par un Centre communal d'action sociale.

Le fait de saisir le Fonds de solidarité pour le logement permet de suspendre la procédure d'impayés et par là même de suspendre la coupure ou la réduction de débit s'il s'agit d'électricité ou de gaz.

Si aucune aide n'est accordée par le FSL dans un délai de deux mois, le fournisseur pourra alors couper le gaz ou l'électricité (ou réduire le débit d'énergie) à condition de vous en avoir informé par courrier. **FRANÇOISE LAMBERT**

BON À SAVOIR

Un médiateur de l'eau pour les litiges
Chaque consommateur d'eau peut saisir le médiateur de l'eau (courrier simple ou formulaire sur service-public.fr) pour trouver une solution amiable à un litige qui l'oppose à son distributeur. Seule condition : avoir déjà adressé au service clients de son fournisseur une réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Agenda

Jeudi 23 juin

LOI TRAVAIL ET MANIFESTATIONS

Les syndicats opposés à la loi Travail ont prévu d'organiser une journée d'action faite de manifestations et de rassemblements. Parallèlement, la campagne de votation se poursuit avec en perspective une remise du résultat le 28 juin, accompagnée de nouvelles manifestations.

Jeudi 23 juin

SAISONNIERS

FO a lancé sa campagne « Saisonniers, vous avez des droits ! » par un communiqué de presse national, la veille, et une conférence de presse de l'union départementale FO de Charente-Maritime.

MUTUALITÉ

La Mutualité française réunit son assemblée générale annuelle. Elle est composée d'environ 1000 délégués des groupements de mutuelles et unions adhérentes. Elle verra notamment l'élection du prochain président pour une durée de six ans.

Lundi 27 juin

FORMATION UNIVERSITAIRE

Le secteur juridique organise

une formation (jusqu'au 1^{er} juillet) des « défenseurs syndicaux devant les prudhommes », à Strasbourg, en collaboration avec l'Institut du Travail.

ÉCOLOGIE

Pascal Pavageau prend part au Conseil national de la transition écologique, présidé par la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ségolène Royal.

Mardi 28 juin

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le CESE (Conseil économique, social et environnemental) examine en assemblée plénière un projet d'avis sur « L'investissement dans les conditions de travail ».

L'ÉLECTION

Majoritaire depuis plus de trente ans dans les entrepôts logistiques (U-Log) de l'entreprise Système U à Carquefou (Loire-Atlantique), le syndicat FO confirme sa position de leader. À l'issue des élections professionnelles (délégués du personnel et CE) qui se sont déroulées le 26 mai, FO se maintient à la première place avec 41,20% des suffrages, loin devant la CFDT (28,20%) et SUD (27,90%). « *Les salariés ont une fois de plus démontré leur confiance dans le syndicat FO.* »

LE JUGEMENT

Condamné, comme un autre syndicaliste, le 6 juin à Strasbourg, à 2000 euros d'amende pour « *entrave à la circulation* » sur l'A351 lors de la manifestation du 10 mars 2016, Cédric Hatzenberger, pompier professionnel et secrétaire FO du SDIS du Bas-Rhin, annonce qu'il fait appel de cette décision. Le 10 mars, les pompiers avaient protesté contre un projet – abandonné depuis – de suppression de postes opérationnels de pompiers au profit de postes de bureau et de formation.

LA GROGNE

FO interpelle les armateurs sur leurs obligations d'employeurs. « *La promotion sociale des marins est en détresse* », s'insurge FO. Les armateurs – arguant de coûts élevés pour ces mesures – « *traînent les pieds pour mettre en œuvre* » les revalidations de certificats et brevets STCW pour les navigants. Or ces contrôles des compétences et des qualifications (2000 euros environ) sont indispensables pour une promotion interne ou l'obtention d'un emploi. Et ils seront obligatoires au 31 décembre...

**Congrès de la
Fédération FO
des syndicats
du ministère
de l'Intérieur**

Le congrès de la Fédération FO des syndicats du ministère de l'Intérieur s'est tenu à Paris le 3 juin 2016, sous la présidence de Michelle Biaggi, secrétaire confédérale de FO.

**Congrès de l'UD
de l'Orne (61)**

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière de l'Orne s'est tenu à Alençon le mardi 21 juin 2016, sous la présidence de Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force Ouvrière.

L'actualité des TPE

Retrouvez sur le site InFO-TPE, fr les dates des prochains rendez-vous d'information pour les assistantes maternelles :

- le 25 juin à Furiani (Corse);
- le 2 juillet à Nice (Alpes-Maritimes);
- le 9 juillet à Charleville-Mézières (Ardennes).

Tout sur le Tour 2016

Au sommaire de ce supplément à *FO Hebdo* : Équipes • Favoris • Bonnes questions • Entretiens • Nouvelles technologies • JO de Rio • Cyclisme au féminin • Histoire • Livres • Quizz • Vos droits. Vous pouvez télécharger, au format PDF, notre numéro spécial Tour de France à cette adresse : www.force-ouvriere.fr/tout-sur-le-tour-2016

InFOographies

Les infographies réalisées par Force Ouvrière sont disponibles sur www.force-ouvriere.fr/infographie

Le combat syndical plus que jamais

PORTRAIT Secrétaire générale du syndicat majoritaire FO Préfectures et secrétaire générale adjointe de la Fédération FO des syndicats du ministère de l'Intérieur, Christine Marot combat une réforme qui vire au plan social.

« **J**e suis née à FO », aime à plaisanter Christine Marot. La secrétaire générale du syndicat FO des Préfectures – affilié depuis ce mois de juin à la Fédération des syndicats FO du ministère de l'Intérieur (FSMI) – marche sur les pas de son père, qui fut militant FO du secteur des Finances. Encartée depuis 1982, cette licenciée en droit, mère de deux enfants, est aujourd'hui, à 58 ans, à la tête d'un syndicat dont la représentativité pèse lourd. « *FO est majoritaire depuis 1948 au sein des préfectures* », recueillant entre 45 % et 50 % des suffrages à chaque élection professionnelle, et occupe par ailleurs la deuxième place syndicale au ministère de l'Intérieur.

Le combat contre 13000 suppressions de postes

Après un court passage à La Poste, Christine exerce dans l'Essonne en tant que secrétaire administrative, puis attachée de préfecture. Depuis huit ans, son mandat de secrétaire



générale l'a amenée aux premières loges des combats menés contre les réformes nocives, notamment pour les emplois des agents des préfectures.

Le Plan préfectures nouvelle génération (PPNG) prévoit de supprimer, dès janvier 2017, la mission d'accueil du public pour la délivrance des titres. Concrètement, « *13000 postes vont être supprimés. Déjà l'administration conseille aux agents d'aller voir ailleurs! On se bat actuellement contre un vrai plan social* », indique la militante pour qui l'affiliation de FO Préfectures à la FSMI « *augmente encore le poids de la parole de FO vis-à-vis du ministère de l'Intérieur* ». ■

1948

Depuis cette date, le syndicat FO est majoritaire au sein des préfectures.

VALÉRIE FORGERONT


Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebdodo@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0916 S 05818

ISSN 9065-5518 **Dépôt légal** juin 2016

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.